



Les Ateliers Thématiques

PROJET REFUGE LPO SUR LA Z.I DE PÉRIGNY

Mardi 30 novembre 2021

Chez **BIOTOP**
13 rue Henry Le Chatelier, 17180 Périgny

Intervenantes :

- **Lydie Gourraud**, Chargée de mission Biodiversité de la **LPO Délégation territoriale Poitou-Charentes**
- **Margot Kipfer**, Animatrice diagnostics environnementaux et comptabilité carbone de **Biotop**



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHARENTE-MARITIME

Programme de l'atelier :

- La genèse et les objectifs du projet
- 2 manières de s'engager : l'accompagnement Biodiversité BIOTOP/LPO et le label « Refuge LPO »
- Le calendrier du projet : diagnostic écologique ; orientations de gestion, d'aménagements et de sensibilisation ; suivi annuel sur 5 ans
- Moment d'interaction et de convivialité pour répondre aux questions

Documents joints à cette synthèse :

- **Support de présentation de l'atelier**
- **Plaquette du projet**
- **Refuge LPO : «Les 15 gestes Refuges favorables à la biodiversité»**

Les interactions autour de cette présentation ont été nombreuses.

A RETENIR

- L'objectif du projet est que chaque partie prenante **se questionne sur son impact sur la biodiversité** et mette en place des **actions réalisables et pertinentes à son échelle**.
- Les organisations ont **deux moyens de s'engager** dans le projet : **l'accompagnement Biodiversité** qui comprend un diagnostic écologique sur l'ensemble de la zone, un plan d'actions regroupant les préconisations pour accueillir la biodiversité et un suivi sur 5 ans.
- **Pour aller plus loin**, l'entreprise peut choisir une **labellisation « Refuge LPO »** sous réserve d'engagement plus forts et du respect de certains critères d'éligibilité. L'obtention du statut de «**Refuge LPO**» est un **gage d'excellence** en matière d'appropriation et d'adaptation d'une organisation aux enjeux de **préservation de la biodiversité**. L'organisation doit avoir mis en place ou s'engager à :
 1. **Respecter la charte Refuge** : exclure la chasse et la pêche ; créer les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages ; préserver son Refuge de toutes les pollutions ; réduire son impact sur l'environnement.
 2. **Limiter son emprise sur le sol vivant** : avoir 20 à 30% d'espaces verts naturels sur la surface de l'entreprise (strate herbacée, arbustive et arborée avec choix d'essences locales ; ex : création de façades, clôtures ou toitures végétalisées) ; revêtement perméable sur les parkings ; gestion différenciée des espaces verts ; créer des installations pour gérer l'eau pluviale sur le site.
 3. **Installer des aménagements pour la faune sauvage** : les types d'installations seront précisés à l'issue du diagnostic (ex : nichoirs, gîtes à chauves-souris, un tas de bois, tas de pierre etc.). Leur nombre seront précisés au cas par cas, en fonction de la surface et de l'agencement de la parcelle.
 4. **Limiter le dérangement et les dangers pour la faune sauvage** : limiter l'éclairage nocturne ; obturer les cavités lisses et verticales ; installer des autocollants ou des vitres teintées, sérigraphiées ou nervurées pour limiter la collision avec les façades vitrées
 5. **Sensibiliser ses salarié.e.s** : impliquer l'équipe salariée dans la démarche et faire participer les référents internes du projet aux deux animations annuelles de la LPO.
- **Il n'y a pas de petits profits** : chaque action est déjà une **amélioration de l'existant**, même si on ne coche pas toutes les cases du Refuge !
- La performance du projet est conditionnée par **la mobilisation du plus grand nombre** d'acteurs sur la zone industrielle de Périgny. **Parlez-en autour de vous !**



QUESTIONS / RÉPONSES

Doit-on mettre en place l'ensemble des « 15 gestes Refuges favorables pour la biodiversité » pour devenir un refuge?

- > Cette liste de gestes de la charte Refuge (en pj) sont des **préconisations d'actions**.
- > Il ne s'agit **pas d'une liste d'obligations**, mais davantage d'orientations de gestion et d'aménagements.

Quels sont les coûts (HT) à prévoir pour la mise en œuvre du projet ?

> Coûts de participation au diagnostic et l'accompagnement LPO sur 5 ans.

La contribution varie en fonction de la surface de la parcelle :

Coût de l'engagement	En 2022	En 2023	En 2024	En 2025	En 2026	Total
Entreprise sans extérieur souhaitant soutenir la démarche	300 €	100 €	100 €	100 €	100 €	700 €
Entreprise installée sur une parcelle de - 800 m ²	450 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1.250 €
Entreprise installée sur une parcelle de + 800 m ²	900 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1.700 €

Ces coûts seront **facturés par Biotop en fin de chacune des années** d'engagement.

- > **Frais de dossiers pour l'inscription (Refuge uniquement)** : 250 €
- > **Panneau personnalisé Refuge LPO/Accompagnement Biodiversité (optionnel)** : 57 € (BAT du panneau à imprimer en interne) ou 353 € panneau 42x59cm plexi

Quelles sont les solutions pour participer au projet lorsqu'on est locataire ?

- > Choisir les actions pouvant être réalisées en autonomie : **sensibilisation des salariés**, **réduction des pièges** pour la faune sauvage (limiter l'éclairage nocturne ; obturer les cavités lisses et verticales ; installer des autocollants ou des vitres teintées, sérigraphiées ou nervurées etc.) **aménagements de zones d'accueil** pour la faune sauvage (nichoirs à oiseau, gîte à chauve-souris, tas de bois etc.), optimisation de la qualité des **espaces verts existants** (essences locales, espaces permacoles etc.)
- > **Prendre contact avec son propriétaire** pour l'engager dans la démarche et lui soumettre les aménagements
- > Contribuer financièrement au projet pour **soutenir la démarche**

Les parkings perméables sont-ils comptés dans la part d'espaces verts des parcelles ?

- > **Les parkings perméables ne sont pas comptés dans la part végétalisée** des parcelles.
- > Les parkings perméables permettent néanmoins de **rendre au sol une grande partie de ses fonctions d'origine** (infiltration, filtration, oxygénation, support). Les **bénéfices environnementaux sont nombreux** : perméabilité qui contribue à filtrer et infiltrer les eaux de pluie en profondeur dans les sols, réduction des îlots de chaleur, amélioration du cadre de vie urbain etc.
- > Les parkings perméables font partie des **aménagements à mettre en œuvre pour obtenir le statut de Refuge LPO**.

Les clôtures végétalisées permettent-elles d'augmenter le coefficient de biotope ?

- › **Tout ajout de matière végétale** sur une parcelle fait augmenter son **coefficient de biotope** (par ex. en végétalisant des murs, clôtures, toitures, etc.)
- › **Le coefficient de biotope par surface (CBS)** est un indicateur qui mesure, sur une surface donnée, la **part définitivement consacrée à la nature** (surface végétalisée et/ou favorable aux écosystèmes locaux et aux espèces locales). Il est utilisé notamment en urbanisme en complément du coefficient d'occupation des sols. Il permet de **limiter la part du foncier imperméabilisé et de préserver les services écosystémiques**. En France, l'application de ce coefficient est **proposée aux SCOT et PLU par la Loi ALUR** ([exemple de calcul de CBS ici](#)).

Les panneaux photovoltaïques présentent-ils un danger pour la biodiversité ?

- › À ce jour, il n'y a **pas de consensus scientifique** démontrant que les panneaux photovoltaïques (PV) présentent un danger pour la biodiversité.
- › Toute surface occupée par un PV devient tout de même **une surface impraticable pour un certain nombre d'espèces**. À ce titre, il est important de choisir un **emplacement ne mettant en pas en danger la biodiversité en présence**, tout particulièrement les espèces en danger critique d'extinction.

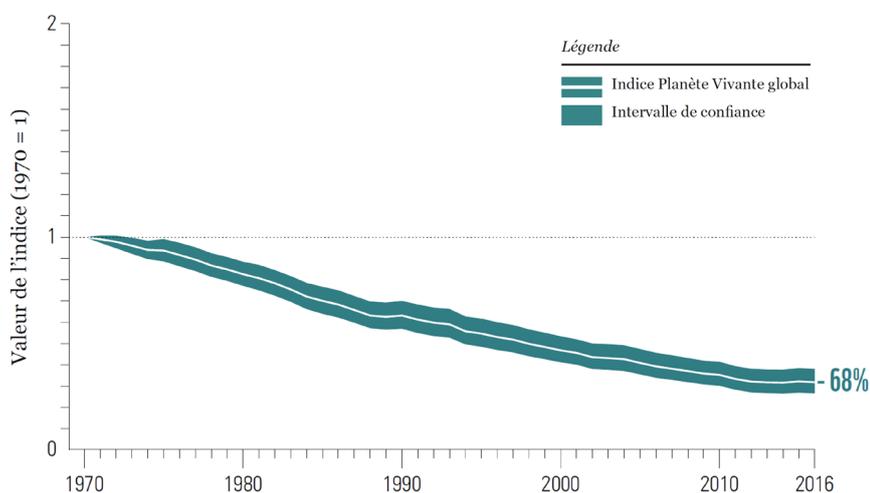
LE SAVIEZ-VOUS ?

L'**Indice Planète Vivante** (IPV), Living Planet Index en anglais, est un indicateur de l'**état de la biodiversité mondiale**. Il est utilisé pour l'évaluation environnementale notamment par l'ONU. Il se calcule avec les **moyennes des taux de décroissance des populations d'espèces vertébrées** du monde entier. L'évolution des populations suivies est définie par rapport à la population équivalente de 1970, prise en référence.

Cet indicateur permet, entre autres, **de révéler les pressions anthropiques que subissent les milieux et habitats naturels**. C'est un des indicateurs qui a permis de confirmer la gravité et l'accélération du déclin global de la **biodiversité sauvage**.

L'IPV mondial a **suivi l'abondance de près de 21 000 populations** de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens. Il indique une **chute moyenne de 68 % des populations suivies** entre 1970 et 2016.

Il est donc urgent et impératif de se mobiliser pour préserver et restaurer les écosystèmes. Un seul mot d'ordre : agir maintenant et à la hauteur des enjeux !



ET POUR LA SUITE ?

• **IMPORTANT** : Tenir **Biotop informé de sa participation**. Cela nous permet de rendre compte de nos actions auprès des parties prenantes du projet et d'éviter les relances inutiles.

• **POUR S'ENGAGER** :

1. Prendre contact avec **Margot Kipfer** (margot@reseau-biotop.com) référente du projet chez Biotop pour informer de sa participation, de l'**option envisagée** (Refuge ou Accompagnement LPO) et de **la surface de la parcelle** occupée.
2. Biotop vous envoie par mail **le devis de versements** correspondant à votre situation. Il doit être retourné signé.
3. **Régler sa contribution auprès de Biotop** pour l'année 2022.
4. **Participer aux ateliers de suivi du projet et de sensibilisation** proposés par Biotop et/ou la LPO tout au long de l'année. Les **ateliers envisagés pour 2022** : visite d'un refuge LPO et une rencontre Biodiversité avec débat et projection d'un documentaire, conférence d'un expert sur la thématique Biodiversité.
5. **Dans le cadre du programme Refuge LPO uniquement** : L'organisation doit compléter une **fiche d'opportunité** présentant les actions existantes et prévisionnelles à l'issue du diagnostic. Ce document sera **soumis à la LPO France** en charge de valider l'intégration de l'organisation dans le programme Refuge.



Merci à toutes et à tous pour votre présence et votre implication